

Travaux préliminaires en vue de la rédaction du dictionnaire des noms géographiques

Actuellement, ce travail préparatoire en vue de la rédaction d'un dictionnaire des noms géographiques est une des préoccupations principales de la Direction géographique nationale. La rédaction d'un tel dictionnaire pour l'ensemble du territoire de la République du Viet-Nam demande beaucoup de temps; c'est pourquoi la Direction géographique nationale a décidé d'éditer d'abord des brochures de noms géographiques avec renseignements divers, une pour chaque province de la

République du Viet-Nam. Ces brochures serviront de documents de base pour la rédaction du dictionnaire. Cette méthode pourrait paraître illogique, mais elle est la seule qui permette une édition rapide de ce dictionnaire. En 1972, six de ces brochures pilotes seront éditées, sur un total de 44.

Nous espérons que, dans l'avenir, les travaux de rassemblement iront plus vite, et que, d'ici à cinq ans, il aura été possible de réunir tous les documents nécessaires à la rédaction du dictionnaire des noms géographiques pour l'ensemble du territoire de la République du Viet-Nam.

RAPPORT PRÉSENTÉ PAR LA SUISSE*

A la suite de la Conférence de Genève de 1967, la délégation suisse a présenté au Gouvernement fédéral un rapport final sur les travaux effectués et les résolutions formulées et acceptées par la Conférence. Ce rapport insistait surtout sur la nécessité de créer un organisme national et de préparer et publier un glossaire des noms géographiques de tout notre pays. Au cours de la période allant de 1967 à 1971 aucune démarche menant à la réalisation de ce projet n'a été entreprise.

S'il n'existe toujours pas de commission nationale, ceci est dû, d'une part, au fait que des organismes cantonaux sont responsables des travaux en cours. D'autre part, les tendances en matière de normalisation sont différentes dans les quatre régions linguistiques. Cette situation a empêché jusqu'à présent toute tentative d'établir un glossaire. L'idée d'un tel ouvrage exhaustif ne suscite que peu d'intérêt dans les milieux spécialisés. Pour le moment, l'inventaire le plus complet se présente sous la forme de la carte nationale au 1/25 000, avec un total d'environ 200 000 noms géographiques. Cette série de cartes d'environ 250 feuilles sera terminée pour tout le territoire suisse en 1974, 225 feuilles étant déjà publiées fin 1971.

* Le texte original de ce rapport, soumis en français, a paru sous la cote E/CONF.61/L.12.

Il existe des listes et des fichiers pour tous ces noms et, en plus, un grand nombre de toponymes du registre foncier. Pour les présenter sous une forme appropriée à l'usage général, il faudra recourir au traitement automatique des données. Au fait qu'un organisme national responsable n'existe pas s'ajoute le manque de personnel qui n'a pas permis jusqu'à présent d'entreprendre cette tâche.

Sur le plan international, la Suisse a participé, dans le cadre de ses moyens, aux travaux de la Division régionale de langue allemande ou néerlandaise, qui s'est réunie quatre fois depuis la Conférence de Genève. La participation aux travaux de la Division linguistique romande n'a pas encore pu être organisée, car il n'existe aucun organisme romand qui s'intéresse aux problèmes qui dépassent ceux de la normalisation nationale.

En conclusion, le mémoire « Relevés et traitement des noms géographiques en Suisse » présenté par la délégation suisse à Genève en 1967, qui donne un aperçu intégral de la situation légale et des travaux en cours, est encore entièrement valable. On peut y ajouter néanmoins la réédition de la publication *Schweizerisches Ortslexikon*¹ qui est la source d'information la plus complète et concise sur les noms des villes et des lieux de la Suisse.

¹ Arthur Jacot, *Schweizerisches Ortslexikon* (Lucerne, Verlag C.J. Bucher, 1969).

RAPPORT PRÉSENTÉ PAR ISRAËL*

Depuis la première Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, tenue à Genève en 1967, il s'est produit, en Israël, un certain nombre de faits nouveaux en matière de toponymie.

Les efforts tendant à formaliser et à normaliser les règles qui régissent la transposition des noms géographiques d'un système d'écriture dans un autre, comme l'avait déjà recommandé il y a un siècle la première Conférence générale de l'Union géographique internationale, n'ont été jusqu'ici que partiellement couronnés de succès. En outre, ces tentatives ont posé deux

* Le texte original de ce rapport, soumis en anglais, a paru sous la cote E/CONF.61/L.15.

problèmes : un problème administratif de création d'organismes nationaux chargés des noms géographiques, et un problème technique d'établissement de règles de translittération (ou de transcription, selon le cas). A ces deux égards, Israël se trouve dans une situation favorable. La Commission gouvernementale des noms géographiques, rattachée au Cabinet du Premier Ministre, est la seule autorité pour les noms géographiques du pays. Tous les noms hébreux ont une forme officielle définitive, qui apparaît sur toutes les cartes officielles et il existe un système d'index (qui sera remplacé, à l'avenir, par un fichier automatisé à cartes perforées et à imprimante de sortie). Les règles de translittération, en particulier celles qui concernent la transposition de l'hébreu en caractères latins, ont été acceptées et légalisées